

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siège social : 14, boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON
542 820 352 R.C.S DIJON

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU JEUDI 12 MAI 2022**

**ParcExpo 70
1 rue Victor Dollé
Vesoul (70)**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi douze mai à dix-huit heures, l'Assemblée générale ordinaire de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (BPBFC), Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est à Dijon, 14 Boulevard de la Trémouille, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 542 820 352 (ci-après la « BPBFC ») s'est tenue, à ParcExpo 70, 1 rue Victor Dollé à Vesoul (70), sur convocation adressée individuellement par courrier postal et/ou mail en date du 5 avril 2022 par Monsieur Michel GRASS en sa qualité de président du Conseil d'administration, et par avis publié le 5 avril 2022 dans les 9 journaux d'annonces légales des départements suivants :

- 01 : Le Progrès
- 21 : Bien Public
- 25 : L'Est Républicain
- 39 : Le Progrès
- 58 : Le Journal du Centre
- 70 : L'Est Républicain
- 71 : Le Journal de Saône et Loire
- 89 : L'Yonne Républicaine
- 90 : L'Est Républicain

Une feuille de présence est régularisée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, en son nom personnel et comme mandataire le cas échéant.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel GRASS, en sa qualité de président du Conseil d'administration.

Le président prononce son discours d'ouverture.

Mesdames, Messieurs, Chers sociétaires,

Tout d'abord, je souhaite vous dire combien je suis heureux de vous accueillir et de présider cette Assemblée générale de notre banque devant vous après deux années de tenue de cette Assemblée à huis clos au regard du contexte sanitaire que vous connaissez tous.

Cette Assemblée générale, appelée à statuer sur les comptes 2021 se tient bien évidemment devant vous, ici à Vesoul mais est également retransmise en direct sur YouTube afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de suivre ce moment institutionnel de notre banque, ceci bien évidemment dans une volonté de transparence vis-à-vis de vous chers sociétaires.

Permettez-moi de saluer les personnalités locales qui nous font l'honneur d'être présentes parmi nous et tous nos collaborateurs présents ici ce soir ou à distance.

A toutes et tous, je vous souhaite la bienvenue.

Cette année 2021, après une année 2020 difficile, a continué à être marquée par l'incertitude liée à la poursuite de la pandémie et à ses conséquences sociales et économiques.

Le premier semestre de l'année 2022 montre que les incertitudes vont croissantes et que c'est finalement une période de bouleversements que nous traversons. La pandémie toujours d'actualité, le dérèglement climatique que nous pouvons déjà observer, la guerre sur notre continent sont autant de facteurs d'inquiétudes pour chacun d'entre nous. La nostalgie de la vie d'avant est souvent présente à notre esprit notamment pour les plus de 40 ans.

Dans cette ambiance incertaine, notre territoire Bourgogne Franche-Comté nous apparaît comme presque rassurant, le besoin de proximité comme une évidence.

C'est dans ce contexte, que la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté entend plus que jamais jouer son rôle auprès de ses clients, notamment en restant partout où elle est implantée marquant ainsi sa volonté d'accompagner le territoire et ses habitants dans leurs projets, marquant sa volonté de développer ce territoire pour le bien du plus grand nombre, contribuant ainsi à l'avenir de tous, aidant le plus grand nombre à évoluer dans cette transformation sociétale.

Cette stratégie est affirmée depuis plusieurs années par les membres du Conseil d'administration, vos représentants, tous clients sociétaires, et plus que jamais nous souhaitons inscrire votre banque dans le temps long et ainsi faire progresser notre région, lieu de notre vie à tous.

Comme vous pourrez le constater, les résultats financiers de la BPBFC sont très bons et marquent l'engagement des collaborateurs de la banque et la confiance que vous leur faites.

Je veux ici remercier l'ensemble des collaborateurs qui réalisent un travail formidable et savent s'adapter à vos besoins et à nos demandes et souligner l'attachement que nous avons à leur égard.

Par ses valeurs et son organisation, notre modèle coopératif implique une logique de développement durable, responsable et sociétal, avec comme enjeux d'être plus que jamais au plus proche des clients et du territoire et d'avoir un impact direct et positif sur le tissu économique local.

Nous sommes fiers de ce modèle coopératif et nous entendons bien renforcer le lien qui unit la BPBFC à ses sociétaires.

Vous le savez, au sein d'une banque coopérative comme la BPBFC, chaque sociétaire est porteur du pouvoir de décision qu'il exerce collectivement mais surtout chaque sociétaire est client : il nous guide, nous indique les attentes et les besoins du territoire.

Nous avons besoin de vous écouter et de vous comprendre mieux encore. En conséquence, j'attache, tout comme l'ensemble du conseil d'administration et du comité de direction, une importance majeure à cet exercice. Voilà pourquoi nous avons souhaité animer ce collectif humain, afin d'approfondir les liens qui nous unissent et nous enrichir mutuellement.

L'animation de notre communauté de sociétaires sera au cœur de nos préoccupations en 2022 et bien entendu au-delà.

Cela a débuté par une grande enquête concernant l'engagement sociétaire, la mise en place d'une newsletter visant à vous éclairer sur l'actualité de la BPBFC et l'organisation de nombreux rendez-vous pour aller à votre rencontre au sein de nos neuf départements : en poursuivant bien sûr l'organisation de soirées, en vous donnant des accès privilégiés aux nombreuses manifestations auxquelles nous contribuons sur tout le territoire mais aussi à d'autres potentialités dans le domaine de la culture ou du sport, à travers notre politique ambitieuse en matière de partenariats et de mécénat ; mais également, et c'est la nouveauté, en organisant des déjeuners entre collaborateurs et sociétaires, afin d'être au plus près de vos projets, ou, en organisant des conférences autour de personnalités pour relever un défi : celui du temps. S'accorder du temps pour se retrouver, pour dialoguer et pour nous projeter collectivement dans les grandes transformations que nous allons connaître et qui vont traverser notre territoire.

En résumé, nous voulons vous rendre fiers de ce bien commun qu'est votre Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Cette soirée comportera trois temps :

- une 1ère partie formelle et statutaire au cours de laquelle nous vous présenterons comme il se doit les résultats de votre Banque pour l'exercice 2021 et nous soumettrons à vos votes les résolutions prévues ;
- une 2ème partie de mises à l'honneur ;
- une 3ème partie de convivialité qui devrait débuter vers 20h30.

Le président déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire des sociétaires de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, rapports des commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2021 – Quitus aux administrateurs ;
- affectation du résultat ;
- approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées – approbation de ces conventions ;
- fin du mandat de l'un des commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants ;

- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire ;
- renouvellement du mandat du second commissaire aux comptes titulaire ;
- fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices ;
- consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L511-71 du Code monétaire et financier ;
- état du capital au 31 décembre 2021 ;
- pouvoirs pour les formalités.

Le bureau est constitué du président de l'Assemblée (Monsieur **Michel GRASS**, président du Conseil d'administration de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté) ainsi que de deux scrutateurs et d'un secrétaire de séance.

Le président rappelle qu'en conformité avec les statuts, la fonction de scrutateur doit être confiée à deux sociétaires présents et acceptants qui disposent, tant en leur nom personnel que comme mandataire, du plus grand nombre de voix. Le Conseil d'administration a nommé, en date du 29 mars 2022, deux sociétaires en qualité de scrutateurs à savoir :

- **M. PARAT Laurent**, gérant de la société SEERCA ;
- **M. FAURE Julien**, gérant de la société entreprise Faure ;

Monsieur **Jean-Paul JULIA** est désigné par le président de l'Assemblée et les scrutateurs comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, établie conformément aux dispositions légales et réglementaires, indique que **24 212 sociétaires** présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent ensemble un capital de **158 721 751,50 €** sur un total de **690 695 577 €**.

Elle est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau. Le bureau constate que le quorum est de **22,98 %**.

Le quorum de 20 % étant dépassé, l'Assemblée générale ordinaire peut donc valablement délibérer.

Les commissaires aux comptes de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Madame **Agnès HUSSHERR** et **Emmanuel CHARNAVEL** représentant respectivement les cabinets **PriceWaterhouseCoopers Audit** et **Mazars** sont présents et nous donneront lecture de leurs rapports.

Le président indique que sont déposés sur ce bureau :

- les avis de convocation du 5 avril 2022 dans les 9 journaux d'annonces légales des départements suivants : Le Progrès (01 -39) ; Bien Public (21) ; L'Est Républicain (25-70-90) ; Le Journal du Centre (58) ; Le Journal de Saône et Loire (71) ; L'Yonne Républicaine (89) ;
- un exemplaire de la convocation adressée aux sociétaires via courrier et mail en date du 5 avril 2022 ;
- la copie de la lettre recommandée adressée à chaque commissaire aux comptes, avec l'accusé de réception ;
- la copie de la convocation de chaque représentant du CSE, avec l'accusé de réception ;
- la feuille de présence émargée (précisant les bulletins de vote par correspondance et les pouvoirs) et certifiée exacte par les membres du bureau ;
- les pouvoirs des sociétaires représentés ;
- l'avis du Comité Social et Economique ;
- l'ensemble des documents adressés aux sociétaires sur leur demande et des documents mis à leur disposition avant l'Assemblée comprenant notamment les statuts, la liste des sociétaires, les rapports annuels des 3 derniers exercices, le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée ;
- les registres des procès-verbaux des Assemblées générales et les feuilles de présence aux 3 dernières Assemblées générales.

Tous les documents requis par la réglementation ont été tenus à la disposition des sociétaires au siège social et sur le site internet et il a été fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication des sociétaires.

Le président déclare qu'avant de donner la parole à nos commissaires aux comptes, puis de passer aux votes des résolutions, Monsieur **Jean-Paul JULIA**, le directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, va livrer le bilan de l'année 2021 de la BPBFC ainsi que son analyse de la situation économique. Puis, il présentera le plan stratégique à horizon 2024.

Laurent FAVRE, le directeur des clients et territoires – directeur général adjoint et **Sophie BLOUIN-AUVINET**, directrice des ressources et transformation – directrice générale adjointe compléteront cette présentation en abordant les actions emblématiques de notre banque.

Jean-Paul JULIA prend la parole.

La Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté et du pays de l'Ain, dont j'ai l'honneur d'assurer la direction générale, est très fière de vous accueillir ce soir pour notre Assemblée générale. Je souhaite vous remercier, très chaleureusement, au nom de l'ensemble du comité de direction mais aussi en réalité au nom de l'ensemble des collaborateurs de notre banque de votre présence, vous clients sociétaires de la BPBFC. Je remercie aussi notre président, les membres du Conseil d'administration, nos partenaires, nos commissaires aux comptes, les deux scrutateurs, et évidemment l'ensemble des collaborateurs, sans qui rien ne serait possible. Quel plaisir de nous retrouver physiquement, de nous parler et de finir autour d'un verre pour échanger, discuter, rire et éprouver ce qui fonde notre banque : l'humain.

Nous allons échanger autour de trois sujets : l'année 2021, l'inflation et les enjeux du plan stratégique de la BPBFC à horizon 2024. Nos deux directeurs généraux adjoints, vous présenteront plus en détail nos ambitions de développement dans la relation avec nos clients et la façon dont les équipes seront accompagnées.

1. L'année 2021

Je me permets de vous rappeler quelques chiffres qui caractérisent notre banque. Plus de 180 implantations commerciales : des agences, des centres d'affaires, des pôles de gestion privée, une équipe grands compte. Nous sommes une banque généraliste, présente sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne Franche-Comté et des pays de l'Ain, nous disposons d'une empreinte unique dont nous sommes très fiers. La BPBFC peut revendiquer plus de 150 000 Sociétaires et plus de 650 000 Clients. Notre banque est en succès depuis longtemps, nous comptons maintenir et même amplifier cette culture du développement, de la conquête.

En 2021, dans un contexte lourdement marqué par la crise sanitaire, qui a tant pesé sur nos clients, nos collaborateurs et notre territoire, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'est mobilisée pour soutenir l'ensemble de ses clients. Nous avons été présents sur l'ensemble du territoire, nous avons délivré des prêts garantis par l'Etat, nous avons tenu notre rôle.

Nous avons aussi tenu compte des nouveaux usages de nos clients. Les contraintes imposées par la crise sanitaire sont souvent devenues des opportunités pour mieux répondre aux attentes de nos clients et développer des pratiques innovantes telles que la relation à distance.

L'année 2021 a aussi vu le développement des activités de BFC Contact, qui prend à distance le relais de nos agences de terrain et offre un accompagnement à nos clients, ou encore de B-Pop, notre agence 100 % en ligne.

En raison de notre volonté de remplir pleinement notre rôle de banque au service du territoire, de notre envie d'accompagner tous nos clients durant cette période si spéciale nous avons atteint, durant cette année 2021, des records en termes de performances commerciales. La BPBFC a financé plus de 4,4 milliards d'euros de projets de nos clients particuliers, professionnels et entreprises et a collecté près de 1,8 milliards d'euros de ressources. Cette activité commerciale historique nous permet d'afficher une progression significative, en réalité historique, de nos principaux chiffres :

- le produit net bancaire s'établit à 395 millions d'euros en 2021, en hausse de 3,6 % par rapport à 2020, Nous voilà dans une progression incroyable qui nous fait dorénavant approcher les 400 millions d'euros,
- le résultat net s'élève à 86 millions d'euros, en progression de 19 % par rapport à 2020,
- le coût du risque ressort sur l'exercice à 54 millions d'euros, en baisse de 13 % par rapport à 2020, sans pour autant revenir au niveau d'avant crise.

Ces performances confirment la solidité de la banque dont le ratio de solvabilité s'établit à 21,3 % en 2021, niveau largement supérieur au minimum requis de 10,5 %.

Ces résultats sont le fruit du travail, de l'engagement incroyable et du talent de tous nos commerciaux. Les conseillers particuliers, professionnels, les conseillers de la gestion privée, de la banque privée du dirigeant, des centres d'affaires, des grands comptes et bien sûr de notre socle, nos directeurs d'agence.

Notre banque se porte bien car les risques sont maîtrisés sur l'ensemble de nos lignes de défense. Nous parlons peu de cette qualité de la maîtrise de nos risques mais vous sociétaires, vous devez savoir la qualité des équipes en interne : la direction des engagements, la direction des risques, la direction finances et juridique, la direction de l'audit, la direction de la transformation et des services, la direction du développement et la

direction des ressources humaines. Tous les services centraux aident, supportent et soutiennent les commerciaux à maîtriser le risque.

Le sujet du risque représente un point crucial. Nous sommes une banque mutualiste, nous avons vocation à soutenir l'initiative, la prise de risques de nos sociétaires, de nos clients tout en sécurisant les dépôts. C'est le talent de notre banque au service de vos réussites et au service de notre territoire.

Vous l'avez compris, l'année 2021 restera une année particulière avec la COVID-19 mais aussi en raison des résultats historiques. Nous avons ensuite commencé l'année 2022 en espérant sortir enfin de cette crise de la COVID-19 et nous voilà confrontés à un climat difficile en raison de la guerre en Ukraine et de l'inflation.

2. L'inflation

Nous devons vous aider à comprendre le monde dans lequel vous évoluez et vous livrer nos analyses économiques et notre compréhension. Nous avons changé de monde, l'inflation va s'installer à des niveaux élevés. Les taux vont monter et nous allons devoir composer avec cette réalité.

La sortie de la crise sanitaire, il y a un an, a provoqué une forte consommation de biens. Aux Etats-Unis, le mouvement a été plus fort car les ménages ont reçu 400 milliards de dollars grâce au plan de relance « Biden ». Cette demande mondiale s'est traduite par une reprise de l'activité économique et une forte demande d'énergie qui a induit une première hausse du prix du pétrole. La demande a été tellement forte que les entreprises ont été prises de court dans une économie habituée à travailler en flux tendus avec zéro stock, dans une mondialisation qui fonctionnait toujours mieux. Elles ont dû produire vite ce qui a créé des pénuries et des engorgements dans les ports marchands avec à la clef une nouvelle hausse des prix.

Le déclenchement du conflit en Ukraine a accentué les tensions sur les prix de l'énergie mais également sur les prix alimentaires.

Aux Etats-Unis, le marché du travail est chauffé à blanc à cause du manque persistant de main-d'œuvre. Le boom de l'immobilier résidentiel est sans précédent, plus fort que durant la bulle des années 2000. Heureusement, cette fois sans endettement excessif des ménages. Les salaires progressent vite créant une boucle prix/salaires où l'un augmente et tire l'autre. En augmentant ses taux, la FED peut peser sur l'inflation en réduisant les tensions au sein de l'économie. L'objectif actuel est donc de freiner la demande interne. En économie, lorsque le cycle de croissance se termine, une relance budgétaire se traduit par de l'inflation. La relance de Trump n'avait pas entraîné cette conséquence, ce qui était le mystère économique des dernières années.

Ce qui se passe aujourd'hui est normal, c'est ce qui se passait hier qui était anormal. Pour autant, le phénomène qui se produit sous nos yeux n'a pas été anticipé. Cela incite toujours à prendre les discours des économistes avec la plus grande distance et prudence.

L'inflation dans la zone Euro provient très largement de la hausse des prix de l'énergie (gaz, électricité, pétrole). Les tensions sur l'appareil productif commencent. Nous ne rencontrons pas un seul client qui ne nous parle pas de hausse de prix, de difficulté d'approvisionnement ou de difficulté de recrutement. En conséquence, cela va durer et les hausses de salaires vont probablement commencer à venir.

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 4,8 % en avril 2022.

Si nous nous résumons, il faut distinguer la situation des trois grandes zones géographiques que sont les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie :

- l'économie américaine continue d'accumuler les signes de surchauffe ;
- l'économie chinoise est en large partie à l'arrêt en raison des confinements locaux destinés à stopper la propagation du COVID. Elle est peut-être même déjà en recul ;
- l'économie européenne qui abordait positivement 2022 est maintenant poussée vers un net ralentissement en réaction à la guerre en Ukraine qui attise les tensions de prix et prolonge les perturbations logistiques.

Quand les trois grandes régions du monde suivent des trajectoires différentes, il est fort probable que la politique économique sera ici ou là mal calibrée ou, du moins, elle aura des effets de bord négatifs d'une zone à l'autre.

Les Etats-Unis sont dans la nécessité de freiner leur demande intérieure. La remontée des taux directeurs se poursuit par pas de 0,50 % portant leur niveau à 0,75 % ou 1 %. A la Chine de soutenir la sienne. L'Europe se débat au milieu de nombreuses contradictions. Il lui faut réduire sa dépendance énergétique à la Russie mais

cela implique des sacrifices. Se passer du gaz russe, c'est risquer une nouvelle tension de prix alors même que les ménages européens se voient déjà perdre du pouvoir d'achat.

La Banque Centrale Européenne est l'épicentre de ces contradictions. Elle se doit de répondre au choc d'inflation mais ne peut pas grand-chose au déséquilibre des marchés de l'énergie. Elle veut éviter que les conditions financières se fragmentent dans la zone euro mais prépare la fin de ses achats d'actifs.

Dans le même temps, elle conseille aux Etats de ne pas trop creuser leurs déficits au risque, vu la vive remontée des taux d'intérêts, de raviver l'anxiété quant à la soutenabilité de l'endettement public.

Un risque existe de créer une récession dans la zone euro sans pour autant peser sur l'inflation des matières premières et ce d'autant plus que les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sont dramatiques.

Nous ne savons pas si nous aurons une stagflation mais il semble que nous allons entrer dans un monde nouveau avec une inflation conséquente et durable. Nous entrons dans un cycle long où l'énergie va coûter plus cher et l'argent aussi. Nous devons nous organiser pour faire face, pour continuer de nous développer et pour préserver nos clients.

3. Plan Stratégique de la BPBFC

Le plan stratégique se veut intensément bleu et ensemble pour nos sociétaires, nos clients et notre territoire.

J'ai la conviction que le marché de la banque, le besoin de se financer, d'acheter sa maison, sa voiture mais aussi de placer ses économies, de prévoir sa retraite, d'assurer son entreprise, ces besoins seront toujours présents dans 10, 20 ou 50 ans. En revanche, nous BPBFC, serons-nous encore un acteur majeur alors que nous perdons des parts de marché sur certains bouts de métiers (les flux, les fintechs...)?

Il convient de bien se souvenir que le produit de la banque, c'est l'argent. Nous avons des offres différentes de la concurrence, mais ces différences sont marginales. Les fintechs nous bousculent mais nous allons pouvoir retrouver notre avance si nous sommes bons et nous sommes bons à la BPBFC.

La BPBFC dispose en substance des mêmes produits que toutes les autres banques. Alors finalement, notre différence ce sont nos équipes, nos hommes et femmes qui font vivre notre banque.

Serons-nous encore un acteur majeur dans 10, 20 ou 50 ans ? Il s'agit d'une question majeure, et en réalité, il s'agit d'une question nouvelle. Lorsque nous discutons avec des dirigeants qui exerçaient il y a quelques décennies, ils nous disent qu'ils ne se posaient pas cette question. Nous, nous devons nous poser la question et surtout d'apporter la réponse. Je vous garantis que nous allons nous battre pour rester un acteur majeur. La BPBFC dispose de tous les arguments pour réussir et améliorer sa place particulière. Mais cela nécessite une relation spéciale à nos clients. Nous allons devoir impérativement travailler la densité de la relation client et notre lien à notre territoire.

Pour organiser ce que je viens de décrire, en accord avec le Conseil d'administration et le président, nous avons défini notre plan stratégique.

Nous avons commencé par repréciser le socle de la BPBFC :

Nous sommes une banque mutualiste. Nous accompagnons vos réussites. Nous nous inscrivons dans le temps long. Nous sommes une banque généraliste, qui a fait, fait et fera du développement, notamment en raison de notre volonté de toujours porter la conquête. Nos clients sont au cœur de nos préoccupations. Nous disposons d'une culture forte et de belles valeurs.

Une fois le socle rappelé et affirmé, nous avons défini un objectif. Nous allons travailler avec plus de 720 000 clients d'ici la fin de l'année 2024 ! Nous avons élaboré les plans d'actions pour réussir à atteindre cet objectif.

La stratégie présente trois avantages :

- elle permet à chacun de comprendre l'objectif pour les trois ans à venir ;
- la stratégie clarifie ce qui est prioritaire ou pas ;
- la stratégie permet ensuite l'effet cascade, chaque directeur central et chaque directeur de territoire a pu construire sa propre feuille de route pour décliner ces objectifs.

Nous avons 5 axes d'actions :

Nous sommes la Banque coopérative qui appartient à tous les acteurs de la Bourgogne Franche-Comté et des pays de l'Ain et qui les accompagne sur tous leurs besoins.

Nous souhaitons poursuivre activement notre conquête sur tous les segments de clients particuliers ; nous positionner comme un acteur reconnu de la gestion privée ; nous voulons devenir le partenaire du développement de tous les Professionnels ; nous développer et nous imposer comme le banquier de 1^{er} cercle de nos clients Entreprises.

Nous renforçons la satisfaction de nos clients. Nous les connaissons mieux et les servons davantage grâce au contact humain, à la proximité, à l'efficacité et au conseil.

Nous travaillons sur une expérience relationnelle de qualité pour tous nos clients en intensifiant notre relation avec nos clients à travers tous nos canaux. Un conseiller qui accompagne durablement ses clients, plus spécialisé pour mieux comprendre leurs besoins et y répondre.

Nous prenons un engagement RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) fort pour mieux contribuer à la vitalité et à la transformation de notre territoire. La RSE pour nos salariés, c'est promouvoir la qualité de vie au travail et engager une dynamique d'action des collaborateurs, informés, acteurs, puis moteurs de la stratégie RSE.

Innover et proposer des solutions à nos clients pour les sensibiliser et les accompagner dans une croissance durable comme la transition vers un modèle décarboné, la proposition de nouveaux modèles économiques pour les secteurs les plus concernés, la promotion d'un immobilier vertueux et le développement des énergies renouvelables.

Redynamiser l'animation du sociétariat, en fédérant les sociétaires autour des actions de la Banque sur la RSE. Vous le savez mieux que quiconque, nous, la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté et pays de l'Ain, sommes une banque mutualiste. Et nous voulons le revendiquer, l'affirmer davantage encore. Il s'agit de notre socle et nous avons un peu oublié dans le passé de le revendiquer, tant cette réalité nous paraissait évidente. C'est pourquoi, nous voulons réaffirmer notre logique mutualiste et ce que cela implique pour vous, chers sociétaires :

- Tout d'abord, cela signifie que nous nous inscrivons au service de notre territoire. Nous sommes intimement mêlés à la vie de ce territoire, aux entreprises, qui y créent la richesse, aux associations, aux collectivités, aux individus. Nous participons du développement de ce territoire et sommes intimement lié à son destin, à sa réussite,
- Ensuite, cela signifie que nous nous inscrivons dans le temps long. Nous aimons la durée, les choix de long terme et pratiquons la proximité au quotidien. Tout se décide ici et au plus près de chacun d'entre vous. Nous conservons notre ancrage, nous l'adaptions aux mouvements démographiques, aux évolutions mais nous préservons notre maillage et développons même notre réseau, quand tant de concurrents réduisent le leur,
- Enfin, j'ai la faiblesse de croire que nous sommes uniques et que nous allons devenir la banque emblématique de notre territoire. Nous sommes uniques, au sens où nous voulons créer avec chacun de nos sociétaires une relation particulière, une relation à travers laquelle nous sommes le partenaire de votre développement, de votre réussite, une relation basée sur la confiance, le travail évidemment, pour mieux vous écouter, mieux vous comprendre et au final, mieux vous accompagner.

Nous veillons au savoir-faire, au savoir-être et à la qualité de vie au travail de nos équipes. Nous développons la culture managériale de la banque, nous donnons des perspectives aux collaborateurs en leur offrant un environnement de travail stimulant, nous investissons fortement sur la montée en compétence de nos collaborateurs et nous faisons évoluer les méthodes de travail vers plus de transversalité et d'efficacité collective.

Nous formons un collectif réseau et services centraux plus en synergie, plus efficace et plus agile. Nous développons l'autonomie, la coopération et l'exigence réciproque pour basculer vers une culture de l'excellence.

Enfin, lorsque j'ai rappelé le socle, j'ai indiqué que je vous parlerai de nos valeurs. Nous menons actuellement un gros travail sur les valeurs, nous sommes en plein exercice et vous en parlerons l'année prochaine.

Un point mérite déjà d'être souligné, il y a très peu d'écart de valeurs entre les différentes catégories de personnel. Que l'on soit jeune ou ancien, que l'on soit sur un site central ou au contact des clients, il existe des nuances, des angles différents mais très peu, cela illustre la grande cohésion de cette banque, son incroyable engagement !

Avant de passer la parole à Laurent Favre, le directeur général adjoint en charge des sociétaires, des clients et territoires, je souhaite sincèrement remercier la direction de la communication et le secrétariat général pour l'organisation et l'énergie consacrée à ce que cette assemblée générale se déroule si bien, merci à eux.

Nous allons consacrer plus d'énergie à mieux comprendre, connaître et accompagner nos clients et nous allons développer l'autonomie, la coopération et l'exigence réciproque pour basculer vers une culture de l'exigence quotidienne.

Laurent FAVRE prend la parole.

Bonsoir à toutes et tous.

J'ai le plaisir de vous faire partager la vision que nous portons pour les trois années à venir de notre présence sur le territoire, auprès de nos sociétaires et de nos clients.

Ce plan stratégique vise surtout et en priorité, à mieux servir nos clients, nos sociétaires et notre territoire.

La Ligne d'Horizon de la Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain qui va de l'Yonne avec sa colline de Vézelay au Territoire de Belfort avec son Lion de Bartholdi, en passant par notre hôte ce soir : la Haute-Saône et Notre Dame de la Motte.

Le plan stratégique de notre réseau commercial comprend plusieurs points :

La présence d'un directeur de territoire dans chacun des départements que nous accompagnons. Il est le représentant de la direction générale sur leur place, ils sont associés aux décisions stratégiques et aux schémas ressources humaines (recrutement, formation, mobilité...). A leurs côtés, nous trouvons des directions de secteurs qui accompagnent en moyenne six agences et trente conseillers. Les 29 directions de secteurs sont positionnées au cœur des bassins de vie économique.

Afin de considérer toute la connaissance du terrain, nous avons mis en place avec la direction des engagements un nouveau schéma délégataire crédit qui permet des décisions en agence, au plus proche des clients.

Il en va aussi de la politique tarifaire en matière de taux afin de satisfaire au mieux les intérêts banque/client

Soucieux d'assurer une continuité de service même en cas d'absence prolongée d'un conseiller, une agence DUO a été créée. Cette dernière prend en charge la totalité de la relation pendant la vacance du poste.

« Là où nous sommes, nous restons », afin de conserver nos agences de petites tailles, nous avons mis en place des multisites qui permettent de faciliter la gestion des congés et la montée en compétence.

Désireux d'apporter davantage de conseils à nos clients et à nos sociétaires, nous avons spécialisé des conseillers Agri, des conseillers Prémiums

Enfin, et je sais que vous y êtes sensibles, nous devons également augmenter la stabilité en poste des collaborateurs en visant qu'ils demeurent 6 années à vos côtés.

Vous l'aurez compris, notre ambition est de satisfaire au mieux nos clients et nos sociétaires, en excellant dans les conseils apportés et en renforçant notre rôle d'acteur du territoire.

Sophie BLOUIN-AUVINET prend la parole.

Chers sociétaires,

Je vous propose maintenant d'évoquer avec vous les femmes et les hommes de notre Banque. Nos équipes sont à vos côtés, chaque jour, elles sont le cœur de notre entreprise.

La BPBFC est fière de pouvoir compter sur ses 1830 collaborateurs, 70 % d'entre eux sont en relation directe avec vous, 30% sont en appui des commerciaux et sont localisés dans les 2 sites centraux de Dijon et de Besançon.

270 métiers différents sont exercés au sein de notre établissement : conseiller clientèle particuliers, conseiller en gestion de patrimoine, chargé d'affaires entreprises, institutionnels, agriculture, ingénieur patrimonial, analyste... Cette diversité des métiers permet de donner l'opportunité aux collaborateurs de découvrir de nouveaux horizons au cours de leur carrière.

Nous sommes attentifs à ce que tous nos collaborateurs soient animés par une préoccupation majeure, celle de vous apporter un service de proximité et de qualité.

Cela a été évoqué lors des précédentes interventions : notre banque participe au développement économique de son territoire via ses activités de banquier mais également en tant qu'employeur incontournable. Nous recrutons, en moyenne, 200 collaborateurs chaque année, soit en contrat à durée indéterminée ou déterminé ou bien encore en contrat d'alternance pour les étudiants.

Je souhaite maintenant partager avec vous, chers sociétaires, nos engagements en faveur des étudiants. Tout d'abord, nous le savons tous, les études représentent souvent un coût conséquent. Pour les assumer, la BPBFC accompagne les étudiants via l'octroi de prêts étudiants à 0 % dont les modalités sont définies en fonction de la situation de chacun d'eux, par exemple la durée des études.

Ensuite, nous plaçons l'alternance au cœur de notre politique de recrutement, nous proposons des parcours sur-mesure et des formations adaptées pour les jeunes qui débutent dans la vie professionnelle.

L'alternance offre la possibilité de monter en compétences au rythme de chacun des étudiants. L'année d'alternance permet également de réaliser une transition en douceur entre le milieu scolaire et le milieu professionnel, elle donne également aux étudiants une expérience sur le terrain qui leur permet de connaître les métiers et les aide à valider leur choix professionnel.

Chaque alternant est accompagné par un collaborateur de la banque, un tuteur qui est chargé d'épauler l'alternant au quotidien, d'assurer un suivi régulier de l'intégration au sein de la BPBFC et de sa montée en compétence progressive.

Nous souhaitons accueillir, pour la rentrée de septembre 2022, 90 alternants qui couvriront tous les métiers de la Banque notamment le marché des particuliers, des entreprises, les marchés spécialisés en gestion privée et professionnels et les métiers d'expertise. Nous recrutons les alternants au niveau licence, Master 1 ou Master 2. Vous aurez probablement l'occasion de les rencontrer lors vos déplacements en agences notamment.

Nous rejoindre c'est partager nos valeurs et travailler dans un environnement dynamique et évolutif, c'est également rejoindre des femmes et des hommes très engagés, qui cultivent performance et épanouissement avec une forte implication régionale et de proximité.

Nous rejoindre, c'est placer l'accompagnement et la satisfaction des sociétaires au cœur de nos priorités.

Le président Michel GRASS demande ensuite aux commissaires aux comptes, Madame Agnès HUSSHERR et Monsieur Emmanuel CHARNAVEL de présenter leurs rapports.

Madame **Agnès HUSSHERR** prend la parole pour présenter les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels individuels et consolidés. L'intégralité des rapports des commissaires aux comptes sont repris dans le rapport annuel de la BPBFC.

Comptes annuels

La première partie du rapport concerne l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes annuels. Les commissaires aux comptes certifient que les comptes annuels de la BPBFC sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BPBFC à la fin de l'exercice.

La seconde partie du rapport porte sur le fondement de l'opinion des commissaires aux comptes c'est-à-dire le référentiel et également sur l'indépendance des commissaires dans l'exercice de leur mission.

La troisième partie du rapport est une observation technique lorsqu'il y a des changements de textes et notamment pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, une norme qui a changé sur les règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraites.

La quatrième partie du rapport détaille et explique les points clés de l'audit et la justification de l'appréciation des commissaires aux comptes. La mission d'audit a été réalisée dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession.

Madame HUSSHERR précise que dans cette partie, sont portés à la connaissance des sociétaires les risques d'anomalies significatives qui selon le jugement professionnel des commissaires aux comptes ont été le plus important pour l'audit des comptes et les réponses qu'ils ont apportées. Deux points clés de l'audit sont mentionnés dans le rapport : le risque de crédit et la valorisation des titres BPCE.

Le rapport détaille les risques identifiés, les principaux jugements et les réponses apportées.

La cinquième partie du rapport concerne les vérifications spécifiques où les commissaires aux comptes indiquent les travaux d'audit qui ont été réalisés sur les informations données dans le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les sixième et septième parties du rapport expliquent notamment la responsabilité de la direction et des personnes qui constituent le gouvernement d'entreprise sur les comptes annuels et la responsabilité des commissaires aux comptes.

Le dernier point concerne le rapport émis par les commissaires aux comptes émettent un rapport à destination du comité d'audit, il présente leurs travaux et les éléments importants dans le cadre de l'audit.

Comptes consolidés

Agnès HUSSHERR précise que les comptes consolidés sont certifiés au regard du référentiel IFRS. Elle indique que les commissaires aux comptes certifient que les comptes consolidés de la BPBFC sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BPBFC à la fin de l'exercice.

Elle n'a pas d'autres remarques et donne la parole à Monsieur **Emmanuel CHARNAVEL** qui présente le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Il indique que deux conventions nouvelles ont été autorisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et seront soumises à l'approbation des sociétaires :

- Evolution du régime de retraite applicable au président du Conseil d'administration.
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 17 décembre 2021.
- Application du régime de retraite supplémentaire à droits acquis applicable au président du Conseil d'administration - acquisition rétroactive des droits au titre de l'année 2020.
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 17 décembre 2021.

Il rappelle aux sociétaires que quatre conventions, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à savoir :

- l'application du dispositif de prévoyance complémentaire et régime de retraite supplémentaire applicable au président du Conseil d'administration ;
- la mise à disposition par la BPBFC de locaux et de prestations administratives et comptables à la Fondation d'Entreprise Bourgogne Franche-Comté Solidarité ;
- la convention relative à l'imputation des pertes de la SOCAMA Bourgogne Franche-Comté. Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- La convention relative aux commissions sur les engagements de garantie de la SOCAMA Bourgogne Franche-Comté.

Les motifs justifiant de l'intérêt de ces conventions ont été rappelés conformément à la réglementation lors du Conseil d'administration du 22 février 2022.

Madame **HUSSHERR** et Monsieur **CHARNAVEL** concluent qu'ils n'ont rien à ajouter.

Le président **Michel GRASS** remercie les commissaires aux comptes pour leur intervention.

Après la présentation des rapports des commissaires aux comptes, le président **Michel GRASS** indique qu'aucune question n'a été posée par des sociétaires, préalablement à l'Assemblée, et qu'en conséquence il n'y a pas de réponse à apporter. Il demande s'il y a des questions dans la salle. Aucune question n'est posée.

Le président ouvre la séquence consacrée aux résolutions.

Le président rappelle que les sociétaires ont pu donner procuration à un tiers, pouvoir au président de l'Assemblée générale ou voter à distance à l'aide du bulletin de vote papier reçu dans leur convocation ou électroniquement sur notre site de vote en ligne. Il précise qu'ils peuvent également voter en séance.

Le président lit et soumet au vote les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Vote des résolutions

1^{ère} résolution : approbation des comptes annuels individuels et quitus aux administrateurs pour leur gestion

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du code général des impôts, à hauteur de 26 487,38 € entraînant une imposition supplémentaire de 7 524,40 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Votes pour : 8 014 143 voix
Votes contre : 31 204 voix
Abstentions : 82 962 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,61 % des voix exprimées.

2^{ème} résolution : approbation des comptes annuels consolidés et quitus aux administrateurs pour leur gestion

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration dans sa partie relative au groupe et du rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2021 qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 86 029 milliers d'euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Votes pour : 8 013 331 voix
Votes contre : 30 503 voix
Abstentions : 83 464 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,62 % des voix exprimées.

3^{ème} résolution : affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, constatant que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2021 s'élève à 76 856 747,73 euros approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	76 856 747,73 €
- Dotation des 5 % à la réserve légale	- 3 842 837,39 €
Solde disponible	73 013 910,34 €
- Auquel on ajoute le report à nouveau créditeur	52 013 425,00 €
<i>Pour former un bénéfice distribuable de</i>	<i>125 027 335,34 €</i>
<i>Sur lequel l'Assemblée décide d'attribuer :</i>	
- aux parts sociales, un intérêt de 1,30 %, soit	- 8 697 845,80 €
Le solde	116 329 489,54 €
Affecté à la réserve facultative	64 316 064,54 €
En report à nouveau	52 013 425,00 €

L'Assemblée générale fixe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, à 1,30 % l'intérêt servi aux parts sociales, soit 0,25 € par part sociale.

Cet intérêt, assimilé d'un point de vue fiscal à un revenu distribué, ouvre intégralement droit à abattement de 40 % pour les sociétaires personnes physiques domiciliées fiscalement en France, lorsque ces derniers optent pour l'assujettissement de cet intérêt au barème progressif de l'impôt sur le revenu, en lieu et place de la taxation au taux forfaitaire de 12,8%.¹

La mise en paiement des intérêts sera effectuée à compter du 10/06/2022.

L'intérêt aux parts sociales est payable en numéraire.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à la réfaction, ont été les suivants :

Exercice	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montants versés éligibles à l'abattement de 40 %	Montants versés non éligibles à l'abattement de 40 %
2020	7 110 739,36 €	5 032 096,87 €	2 078 642,49 €
2019	6 811 248,45 €	4 954 791,47 €	1 856 456,98 €
2018	8 866 377,14 €	6 678 314,12 €	2 188 063,02 €

Votes pour : 7 968 278 voix

Votes contre : 78 652 voix

Abstentions : 81 388 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,02 % des voix exprimées.

4^{ème} résolution : approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées - Approbation de ces conventions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et approuve les deux conventions nouvelles relevant de l'article L. 225-38 dudit code qui y sont mentionnées.

Les personnes directement ou indirectement intéressées aux dites conventions n'ont pas pris part ni aux délibérations ni au vote.

Votes pour : 8 017 503 voix

Votes contre : 25 058 voix

Abstentions : 84 674 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,69 % des voix exprimées.

5^{ème} résolution : fin du mandat de l'un des commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, constatant que le mandat de la société MAZARS, commissaire aux comptes titulaire, et les mandats de Madame Virginie CHAUVIN et de Monsieur Jean-Baptiste DESCHRYVER, commissaires aux comptes suppléants, arrivent à échéance ce jour, décide de ne pas les renouveler.

Votes pour : 8 000 630 voix

Votes contre : 26 658 voix

Abstentions : 100 139 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,67 % des voix exprimées.

6^{ème} résolution : nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, nomme la société DELOITTE, dont le siège social est situé 6 place de la Pyramide à Paris-la-Défense (92908), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 434 209 797 pour une durée de 6

¹ Ces intérêts sont par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux en vigueur à la date du versement.

exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Votes pour : 7 970 639 voix

Votes contre : 48 537 voix

Abstentions : 110 050 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,39 % des voix exprimées.

7^{ème} résolution : renouvellement du mandat du second commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, dont le siège social est situé 63 rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine (92208), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 672 006 483 pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Votes pour : 7 965 527 voix

Votes contre : 63 624 voix

Abstentions : 100 516 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,21 % des voix exprimées.

8^{ème} résolution : fixation de l'enveloppe globale des indemnités compensatrices

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, fixe l'enveloppe globale des indemnités compensatrices versées aux administrateurs à 220 000,00 euros pour l'année 2022.

Votes pour : 7 873 455 voix

Votes contre : 132 160 voix

Abstentions : 130 040 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 98,35 % des voix exprimées.

9^{ème} résolution : consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L511-71 du code monétaire et financier

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, consultée en application de l'article L511-73 du code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités de toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux catégories de personnel visées à l'article L511-71 du code monétaire et financier, s'élevant à 2 200 733,83 euros.

Votes pour : 7 873 511 voix

Votes contre : 134 521 voix

Abstentions : 127 535 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 98,32 % des voix exprimées.

10^{ème} résolution : état du capital au 31 décembre 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, constate qu'au 31 décembre 2021, le capital social effectif, c'est-à-dire net des remboursements

effectués aux parts sociales, s'élève à 682 301 782,50 euros, qu'il s'élevait à 665 649 991,50 euros au 31 décembre 2020 et qu'en conséquence, il a été augmenté de 16 651 791 euros.

Votes pour : 8 021 511 voix
Votes contre : 25 599 voix
Abstentions : 80 861 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,68 % des voix exprimées.

11^{ème} résolution : pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et publicités.

Votes pour : 8 025 772 voix
Votes contre : 28 836 voix
Abstentions : 76 430 voix

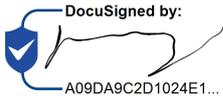
La résolution est adoptée à la majorité de 99,64 % des voix exprimées.

Le président demande aux commissaires aux comptes et aux scrutateurs s'ils ont des questions. Ils répondent tous par la négative.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare close l'Assemblée générale ordinaire à 18h28, et remercie les personnes présentes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Michel GRASS

DocuSigned by:

A09DA9C2D1024E1...

Les Scrutateurs
Laurent PARAT
Julien FAURE

DocuSigned by:

435B5ADD0C2B406...

Le Secrétaire
Jean-Paul JULIA

DocuSigned by:

92A55389B6E0413...

DocuSigned by:

33F98448FD88407...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2022
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

CERTIFICATION DE LA FEUILLE DE PRESENCE

	Nombre Sociétaires	Parts	Voix
Votes par correspondance	24 056	8 087 355	8 087 355
<i>dont Pouvoirs au président</i>	<i>20 712</i>	<i>7 016 346</i>	<i>7 016 346</i>
<i>Personnes représentées</i>	<i>8</i>	<i>2 679</i>	<i>2 679</i>
Sociétaires présents	156	52 222	52 222
Total	24 212	8 139 577	8 139 577

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence.

Fait à Vesoul le 12/05/2022

Les Scrutateurs

Julien FAURE

Laurent PARAT

Le Président

Michel GRASS

Le Secrétaire

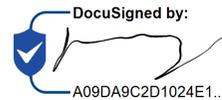
Jean-Paul JULIA

DocuSigned by:

 33F98448FD88407...

DocuSigned by:

 435B5ADD0C2B406...

DocuSigned by:

 A09DA9C2D1024E1...

DocuSigned by:

 92A55389B6E0413...